

Énergies renouvelables Développement durable

Tous les avantages des financements
réunis dans le choix

SOFERGIE

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Sommaire

1. Qu'est-ce qu'une SOFERGIE ?
2. Quels en sont les bénéficiaires ?
3. Quels sont les projets éligibles ?
4. Pourquoi recourir aux SOFERGIE ?
 - Une expertise et un savoir-faire spécifiques
 - Un profil de remboursement adapté
 - La souplesse de la durée
 - L'intégration de l'immobilier dans le projet global
5. Tous les atouts du crédit-bail SOFERGIE
6. Liste des SOFERGIE

1. Qu'est-ce qu'une SOFERGIE ?

Les **SOFERGIE (Sociétés de financement des économies d'énergie)** sont des sociétés financières spécialisées dans le **financement par voie de crédit-bail immobilier et mobilier, de location simple et de crédit, des investissements destinés notamment à économiser l'énergie ou à protéger l'environnement.**



2. Quels en sont les bénéficiaires ?

Les **SOFERGIE** s'adressent à tous les types d'entreprises :

- industrielles,
- commerciales,
- artisanales,
- agricoles.

Les **SOFERGIE** s'adressent aussi :

- aux collectivités territoriales,
- à leurs établissements publics,
- à leurs regroupements (notamment les EPCI*),
- aux délégataires de services publics.

** Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprennent notamment les Communautés de Communes, les Communautés d'agglomérations et les Communautés urbaines.*

3. Quels sont les projets éligibles ?

Les **SOFERGIE** financent notamment les installations, les matériels ou les ouvrages destinés :

- à économiser l'énergie,
- à l'utilisation de la chaleur,
- au développement des énergies renouvelables,
- à la récupération, au transport, au traitement, au recyclage et à la valorisation des déchets et effluents de toute nature.



4. Pourquoi recourir aux SOFERGIE ?

1 – Une expertise et un savoir-faire spécifique

Les SOFERGIE mettent à votre disposition leur savoir-faire au travers d'équipes spécialisées sur les plans technique, juridique et financier dans le montage des dossiers.

Ces experts connaissent les caractéristiques propres à chaque projet et savent élaborer des solutions sur mesure intégrant les dimensions développement durable, énergies renouvelables et aménagement du territoire.

Quelques exemples dans le cadre de projets locaux, vecteurs du développement des territoires, d'accompagnement sur des financements de projets :

- transports urbains,
- parcs de stationnement,
- réseaux de chaleur,
- remontées mécaniques.

2 – Un profil de remboursement adapté

Le régime fiscal des SOFERGIE leur permet de proposer des échéances flexibles s'adaptant aux besoins réels des clients et à la nature complexe des investissements : **première échéance majorée, échéances constantes, dégressives, progressives, par paliers, saisonnières voire sculptées.**

Une opportunité unique d'adapter le financement de l'investissement à sa propre rentabilité ou aux recettes qu'il génère.

4. Pourquoi recourir aux SOFERGIE ? (suite)

3 – La souplesse de la durée

Le statut propre des SOFERGIE les autorise à proposer **un étalement dans le temps du financement** des investissements.

La période de remboursement pourra être adaptée à la rentabilité intrinsèque de l'opération et aux contrats sous-jacents (par exemple, contrat de fourniture électrique) ainsi qu'aux éventuelles contraintes législatives ou réglementaires.

Quelques exemples en matière d'énergies renouvelables (ENR), d'adossements aux contrats d'achat d'électricité :

- éoliennes,
- centrales hydro-électriques,
- installations photovoltaïques,
- valorisation de la biomasse.

4. Pourquoi recourir aux SOFERGIE ?

(suite)

4 – L'intégration de l'immobilier dans le projet global

Les SOFERGIE sont les seules sociétés de crédit-bail à pouvoir financer au sein d'un même contrat des biens mobiliers et immobiliers.

Lorsque le bien est financé par voie de crédit-bail et dès lors que la partie immobilière de l'investissement est inférieure à 20 % du montant total de l'investissement, **l'immobilier peut s'amortir sur la même durée que le mobilier.**

Quelques exemples dans le domaine de l'environnement/ traitement des déchets :

- centrale de cogénération,
- centre de tri,
- traitement des ordures ménagères,
- station d'épuration,
- plateforme de compostage,
- usine d'incinération,
- unité de méthanisation (biogaz).

5. Tous les atouts du crédit-bail SOFERGIE

- *Opérations de financement hors bilan.*
- *Tout en un seul contrat.* Les investissements sont modulables, à savoir : financements d'ensembles mobiliers, immobiliers ou *mobiliers et immobiliers*.
- *Des financements jusqu'à 100 %* de l'investissement y compris les frais d'études et honoraires, les frais de transport et de montage, les travaux et installations, les acquisitions des terrains ...
- *L'intégration dans les montages de pré-financement des subventions éventuelles, des subventions elles-mêmes.*
- Le crédit-preneur peut *devenir propriétaire* de l'investissement en levant une *option d'achat* à la fin d'une *période de location*.
- Le *crédit-preneur choisit* son équipement, fait réaliser les travaux, l'exploite.
- Le crédit-preneur loue l'équipement, *les loyers sont des charges d'exploitation qui figurent au compte de résultat*, le bien ne figure pas au bilan.
- **Seules** les **SOFERGIE** peuvent proposer, au cas par cas, un contrat dont la durée est calculée soit en fonction d'*un amortissement financier, soit d'un amortissement fiscal*.

- Lorsque la partie immobilière est inférieure à 20 % de l'investissement, *les **SOFERGIE** peuvent, dans un contrat de crédit-bail, amortir l'immeuble sur la même durée que le mobilier.*
- Le régime fiscal des **SOFERGIE** leur permet de pratiquer *des loyers flexibles dans le montant et la durée. Ces loyers s'adaptent aux besoins réels des clients et à la nature complexe des investissements.*
- Lorsque le prix de cession des biens mobiliers lors de la levée de l'option d'achat est inférieur à la valeur résiduelle des biens mobiliers telle qu'elle figure dans les écritures du bailleur, les crédits preneurs ayant conclu un contrat de *crédit-bail mobilier ou mixte* avec une **SOFERGIE**, sont, *désormais**, *dispensés d'effectuer la réintégration de la fraction des loyers versés* correspondant à la différence entre la valeur résiduelle des biens mobiliers, ou immobiliers quand ceux-ci représentent moins de 20% du total de l'investissement, telle qu'elle figure dans les écritures du bailleur et le prix de cession des biens mobiliers lors de la levée de l'option d'achat.

** §19 de l'Instruction de la Direction générale des impôts n° 4 A-6-00 du 5 juillet 2000 (BOI du 13 juillet 2000).*

6. Liste des SOFERGIE

CINERGIE

Siège social

19 rue des Capucines
75001 PARIS

Tél. : 01 57 44 83 55
Fax : 01 57 44 79 44

Adresse administrative

4 quai de Bercy
94229 CHARENTON LE PONT CEDEX

Tél. : 01 57 44 83 55
Fax : 01 57 44 79 44

DEXIA FLOBAIL

Siège social

1, Passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 92202
92919 LE DEFENSE CEDEX

Tél. : 01 58 58 84 06
Fax : 01 58 58 76 22
www.dexia-creditlocal.fr
yves-marie.legrand@dexia.com

ENERBAIL

Siège social

27-31 Avenue du Général Leclerc
94710 MAISONS ALFORT CEDEX

Tél. : 01 41 79 80 00
Fax : 01 41 79 87 80
gerard.levy@oseo.fr

NATIXIS ENERGECO

Siège social

115 rue Montmartre
75002 PARIS

Tél. : 01 41 79 53 84 / 01 41 79 51 00
Fax : 01 41 79 53 15

Adresse administrative

4 Place de la Coupole
94676 CHARENTON LE PONT CEDEX

Tél. : 01 41 79 53 84 / 01 41 79 51 00
Fax : 01 41 79 53 15
www.ccbp.fr
philippe.beaumont@ccbpf.fr

GENECAL

Siège social

Tour Société Générale
17 Cours Valmy
92987 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. : 01 57 29 12 31
Fax : 01 42 14 01 63
olivier.bros@sgcib.com

NATIOENERGIE

Siège social

Immeuble le Métropole
46-52 rue Arago
92823 PUTEAUX CEDEX

Tél. : 01 41 97 20 00
Fax : 01 41 97 18 29
www.bnpparibasleasegroup.com
christian.jeantet@bnpparibas.com

NORBAIL SOFERGIE

Siège social

59 Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Tél. : 01 40 22 40 22
www.cdn.fr
jean_baptiste.baudy_de_geyer_d_ort@cdn.fr

PARIFERGIE

Siège social

41 Avenue de l'Opéra
75002 PARIS

Adresse administrative

16, rue de Hanovre
75078 PARIS CEDEX 02

Tél. : 01 42 86 86 36
Fax : 01 42 98 12 03
Tél. : 01 43 16 86 52
Fax : 01 42 98 12 03
www.bnpparibas.com
axel.rohrlich@bnpparibas.com

SOGEFINERG

Siège social

Tour Société Générale
17 Cours Valmy
92987 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. : 01 57 29 12 31
Fax : 01 42 14 01 63
olivier.bros@sgcib.com

UNIFERGIE

Siège social

1-3 rue du Passeur de Boulogne
92861 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 9

Tél. : 01 43 23 94 29
www.fip-unifergie.fr
anne.guillotona@ca-lf.com

Les SOFERGIE, comme les banques, **sont des établissements de crédit régis par le Code monétaire et financier**. A ce titre, elles doivent être agréées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et sont soumises à son contrôle. Elles doivent respecter la réglementation bancaire qui leur impose notamment des ratios de couverture et de division des risques. La quasi-totalité des SOFERGIE font partie de groupes de première importance.

Cette communication a été menée à l'initiative des membres de la Section SOFERGIE de l'Association Française des Sociétés Financières, l'organisme professionnel des spécialistes de la finance, qui regroupe notamment toutes les SOFERGIE.

Ce livret, élaboré sur la base de la réglementation en vigueur, présente l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur les SOFERGIE et n'a pas de valeur contractuelle.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'information que peuvent vous procurer les collaborateurs des SOFERGIE ou vos différents conseils.

La liste des **SOFERGIE** est régulièrement mise à jour sur le site ASF :
www.asf-france.com

Impression - Reliure : Imprimerie Chirat - 42540 Saint-Just-la-Pendue

Dépôt légal : septembre 2011 - N° 201109.0282

Création : JCh Moreau Consultants



ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

24 avenue de la Grande Armée - 75854 Paris Cedex 17

Tél. : 33(0)1 53 81 51 51 • Fax : 33 (0)1 53 81 51 50 • asfcontact@asf-france.com

Bruxelles : Rue du Luxembourg 19-21 B-1000

Tél. : 32 2 506 88 20 • Fax : 32 2 506 88 25 • europe@asf-france.com

www.asf-france.com